



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé du lundi 25 mars 2024 à 08h00 au vendredi 26 avril 2024 à 17h30, soit durant trente-trois jours consécutifs à une enquête publique, portant sur le renouvellement de la concession des plages naturelles sur le territoire de la ville d'Agde.

La commune d'Agde a souhaité renouveler l'actuelle concession de plage pour une durée de 10 ans afin de pérenniser et d'accroître la gestion durable de son littoral. Ce choix se motive à travers les volontés de s'inscrire dans la continuité des activités existantes, monter en gamme afin d'offrir des lots de plage de qualité, protéger l'environnement et mettre en œuvre une gestion durable des plages. Elle souhaite garder l'harmonie et l'agencement global qui prévaut sur sa commune.

Monsieur François XICOLA, ingénieur du génie, a été désigné par le président du tribunal administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Monsieur Laurent DUBOIS, Directeur Gestion Environnementale et Maîtrise Énergétique à la mairie d'AGDE - téléphone 04.67.94.64.63 courriel laurent.dubois@ville-agde.fr

Dossier d'enquête

Le dossier d'enquête comprenant l'avis de la délégation à la mer et au littoral, direction départementale des territoires et de la mer, sera déposé et consultable du lundi 25 mars 2024 à 08h00 au vendredi 26 avril 2024 à 17h30 soit durant 33 jours consécutifs :

- à la mairie d'Agde, siège de l'enquête, aux horaires d'ouverture suivants : du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,

- sur le site du registre dématérialisé sécurisé au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5256>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :

<http://www.herault.gouv.fr/Publications>

- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

Observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du lundi 25 mars 2024 à 08h00 au vendredi 26 avril 2024 à 17h30 :

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie d'Agde, siège de l'enquête, suivant les horaires d'ouverture précités ;

- par correspondance au commissaire enquêteur :

Hôtel de ville
« Renouvellement de concession des plages naturelles »
Rue Alsace Lorraine
34300 Agde

- sur le site du registre dématérialisé sécurisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5256>

- les déposer par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-5256@registre-dematerialise.fr

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie d'Agde, lors de ses permanences aux dates et horaires suivants :

- mardi 26 mars 2024 de 13h30 à 17h30,

- mardi 9 avril 2024 de 13h30 à 17h30,

- vendredi 26 avril 2024 de 13h30 à 17h30.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à la ville d'Agde et à la direction départementale des territoires et de la mer, où il pourra être consulté, sur demande, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, durant les heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Il sera également déposé sur le site internet des services de l'État www.herault.gouv.fr durant le même délai.

La décision susceptible d'intervenir sera un contrat de concession des plages naturelles signé par le Préfet et le maire d'Agde pour une durée de 10 ans, 2024-2033.